

Permanence enquête publique - Placoplatre

Lundi 19 décembre 2022 - 14 h / 17 h

Demandes d'autorisation environnementale, d'autorisation de défrichement, de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats sur le terrain du fort de Vaujours présentées par la société PLACOPLATRE



En exécution de l'arrêté interpréfectoral n° 2022-2863 du 13 octobre 2022, il sera procédé du lundi 14 novembre 2022 (9 heures) au vendredi 23 décembre 2022 (17 heures), soit pendant 40 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Livry-Gargan, Montfermeil, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte (Seine-Saint-Denis), Chelles, Claye-Souilly, Country, Le Pin, Mitry-Mory, Villeparisis et Villevaudé (Seine-et-Marne), à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement et le code forestier, relative aux demandes énoncées ci-dessus.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de la société PLACOPLATRE - M. Éric ROYER, chargé de développement des carrières, courriel : placo.bdg@saint-gobain.com, téléphone fixe : 01 34 50 40 87.

Cette enquête est conduite par la commission d'enquête ainsi désignée : M. Jean-François BIECHLER, retraité de l'armée, consultant en environnement, président de la commission d'enquête ; Mme Catherine MARETTE, architecte DPLG, retraitée ; Mme Marie-Françoise SÉVRAIN, retraitée, consultante en environnement ; M. Jordan BONATY, chef d'entreprise en activité de recrutement ; M. Jean-Luc ABIDAT, retraité, ancien expert en assurances.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement – 1, esplanade Jean Moulin – 93000 Bobigny (pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr).

Liens utiles

[Toutes les informations](#)